

Les loisirs

Les loisirs sont un moyen de faire des apprentissages, de se détendre, de se divertir et de créer des liens avec d'autres personnes. Nous constatons, cependant, que même en 1998, les loisirs pour personnes présentant une déficience intellectuelle n'ont pas une place de choix. Combien de personnes handicapées ne peuvent participer à des activités de loisirs à cause de l'absence de ressources adéquates?

Les loisirs des personnes ayant un handicap n'ont jamais été une priorité pour les décideurs publics. Ceci est vraisemblablement dû à un manque de sensibilité et à une ignorance des effets positifs de la pratique de loisirs sur ces personnes. Malgré quelques adaptations nécessaires, les besoins de loisirs des personnes handicapées ne diffèrent pas de ceux de leurs concitoyens. En effet, nous considérons que les loisirs sont un moyen privilégié pour l'épanouissement de la personne et un excellent véhicule pour l'intégration sociale. Cependant, on constate que peu d'efforts sont faits pour rendre accessibles les loisirs aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle. Ces personnes se trouvent à toute fin pratique exclues des loisirs de la communauté et sont souvent confinées à des activités peu valorisantes.

Essentiellement, les loisirs sont peu accessibles pour les personnes présentant une déficience intellectuelle à cause d'un manque de ressources pour adapter les activités et fournir un encadrement adéquat, des préjugés, des conditions socioéconomiques des personnes qui réduisent sensiblement les possibilités d'activités de loisirs.

Afin de pallier un certain nombre de difficultés par rapport à la pratique des loisirs, plusieurs groupes ont développé des loisirs spécialisés ou spécifiques pour les personnes présentant une déficience intellectuelle. Par ailleurs, dans un objectif d'intégration sociale, des initiatives récentes montrent une certaine volonté à développer des approches favorisant l'intégration à des loisirs réguliers. En fait, pour les personnes qui présentent une déficience intellectuelle, les loisirs se divisent en deux grandes catégories : les loisirs intégrés et les loisirs ségrégués (ou spécialisés).

Loisirs intégrés

L'idée de l'intégration aux loisirs est relativement nouvelle. Cette question n'a été abordée sérieusement qu'en 1985 à la conférence sur la politique "À part...égale"¹. À cette conférence il a été admis que l'intégration aux loisirs était une importante dimension de l'intégration sociale.

Cette forme de loisirs vise à intégrer une personne présentant une déficience intellectuelle à une activité au sein d'un groupe régulier ou dans la communauté. Cette dernière participe donc à un service dit non-spécialisé. Cette personne doit avoir accès à des loisirs diversifiés et plus nombreux afin de briser son isolement et d'établir des contacts avec des personnes ne présentant aucun handicap. Pour ce faire, elle pourra avoir recours, selon sa situation, au transport adapté, à de l'accompagnement, etc.

Plusieurs associations de parents offrent des services visant l'intégration aux loisirs mais, faute de ressources, elles sont souvent limitées dans ce qu'elles peuvent offrir et au niveau du nombre de personnes qu'elles peuvent desservir. Certaines offrent, par exemple, des séjours en camps familiaux à des petits groupes d'adultes et d'adolescents. Ces groupes sont intégrés à des groupes réguliers et sont accompagnés par des animateurs ayant suivi une formation en déficience intellectuelle. D'autres organisent des voyages avec des accompagnateurs, toujours pour des petits groupes, ce qui représente une alternative pour les personnes dont les camps familiaux ne sont pas satisfaisants. Leur autonomie est accrue et elles peuvent s'épanouir davantage. Certaines associations vont jusqu'à superviser la mise sur pied et la réalisation de voyages pour des adultes désirant voyager seuls.

Des associations offrent également des loisirs ponctuels (couture, chorale, danse) à l'intérieur desquels les personnes présentant une déficience intellectuelle sont intégrées aux personnes ne présentant aucun handicap. Il existe également des camps de jour intégrés pour les enfants, qui sont coordonnés par les organismes spécialisés en collaboration avec les municipalités. Enfin, il existe des activités

d'insertion sociale dans la communauté qui se traduisent par de l'accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle.

Selon le rapport d'enquête de **l'Association québécoise de loisirs pour personnes handicapées et son réseau régional²**, 65 % de la clientèle totale desservie par les institutions, soit 1776 personnes sur 2733, participaient à des activités de loisir. Dans un des centres de réadaptation, 80 % de la clientèle avait besoin de services d'accompagnement et de transport pour utiliser les mêmes ressources de la communauté que les personnes ne présentant pas de déficience. Celui-ci comptait sur l'appui de partenaires dans la réalisation des activités de loisirs: associations, parrainage civique et transport adapté. Pour la majorité des centres touchés par l'enquête, il n'y avait pas d'enveloppe budgétaire spécifique pour les loisirs. On peut alors se poser des questions sur l'importance que l'on accordait à ce type d'activités. On peut aussi se poser des questions sur le type réel de loisir qui était privilégié car bien que l'on y parlait de loisir intégré, on constate que les ressources qui étaient utilisées servaient au loisir ségrégué.

Les loisirs intégrés demeurent peu nombreux et peu diversifiés malgré la grande demande. En effet, les familles privilégient ce type de loisir car il répond à un double objectif: la participation à un loisir et l'intégration sociale de leur enfant qui présente une déficience. Les loisirs intégrés permettent également la sensibilisation de la communauté face à la déficience intellectuelle.

L'un des moyens privilégiés pour l'intégration à des loisirs réguliers pour les personnes présentant une déficience intellectuelle est l'accompagnement. Pour avoir accès aux services d'un accompagnateur, la plupart du temps, il faut passer par les associations. Ces dernières ont à leur disposition une banque de personnel. Les associations jouent un rôle d'intermédiaire entre les familles qui font la demande et une personne qui offre les services. Ce qui veut aussi dire qu'elles n'ont pas la responsabilité en ce qui a trait aux modalités d'emploi ainsi qu'une garantie d'un jumelage réussi. De plus, comme le recrutement est difficile, il est impossible encore une fois de répondre à toutes les demandes.

Les services de loisirs accompagnés se pratiquent soit de façon individuelle ou en très petits groupes de personnes présentant les mêmes intérêts. Ils peuvent répondre à des besoins multiples et à des objectifs bien précis. Par exemple, une personne présentant une déficience intellectuelle peut avoir besoin d'accompagnement pour suivre des cours de natation, pour aller au cinéma, au musée, au bowling, etc., bref pour participer à des activités offertes dans la communauté.

Le problème qui se pose dans le volet d'accompagnement en loisir a été mis en évidence avec le récent transfert du programme de subvention pour l'accompagnement en loisirs de l'OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) au ministère des Affaires municipales. En effet, les conditions du transfert ont mis en lumière l'insuffisance des budgets pour répondre aux besoins des nombreuses familles qui demandent une subvention pour de l'accompagnement en loisirs. Sans un support financier suffisant, il devient impossible pour plusieurs familles de rémunérer un accompagnateur. De ce fait, plusieurs personnes présentant une déficience intellectuelle se voient privées de loisirs.

Par ailleurs, certaines conditions facilitantes pour l'accompagnement ont émergé au cours de la dernière décennie. À ce titre, mentionnons la collaboration de la Ville de Montréal à la reconnaissance de la vignette d'accompagnement. Depuis 1991, la Société du parc des Îles, en collaboration avec des organismes représentant les personnes handicapées et la Ville de Montréal, a mis sur pied un programme qui donne un accès gratuit aux accompagnateurs d'une personne présentant une ou plusieurs déficiences. Depuis, un autre comité a été mis sur pied: le "Comité accréditation d'accompagnement". Celui-ci vise l'augmentation du nombre d'établissements reconnaissant la vignette d'accompagnement.

À la Ville de Montréal encore, l'année 1998 a fait place à une restructuration au niveau du Service des sports, des loisirs et du développement social (SSLDS). Il y a eu décentralisation des activités en région et accroissement du partenariat. De ce fait, chaque sous-région de la ville de Montréal a un agent de développement responsable du dossier des personnes handicapées.

Dans le but de favoriser le partenariat des organismes de loisirs pour personnes ayant un handicap avec le SSLDS, la table de concertation Montréal-Concordia a été mise sur pied il y a 20 ans. Elle regroupe 9 représentants d'organismes de personnes handicapés et deux représentants du SSLDS. Elle vise principalement l'accessibilité aux loisirs pour personnes handicapés, les échanges et la concertation.

Loisirs ségrégués (ou spécialisés)

Les loisirs ségrégués (ou spécialisés) profitent à beaucoup de familles et de personnes qui présentent une déficience intellectuelle. Que l'on pense, par exemple, à des personnes d'un même groupe d'âge, avec des affinités semblables, avec le même type de déficience et intéressées par les mêmes activités. On peut alors dire que ces loisirs contribuent à la création d'un réseau d'amis. On peut aussi voir que les personnes qui ont plusieurs déficiences et/ou des problèmes de comportement profitent de ce type de loisirs car l'encadrement y est plus spécifique et le ratio animateur/participants moins élevé. On ne peut cacher que ces loisirs constituent également, pour les familles, une mesure indirecte de répit.

Les loisirs ségrégués sont accessibles par les associations de parents, les services de réadaptation et les écoles au niveau du parascolaire. Les associations ont, entre autres, comme objectif d'offrir des services de loisirs de qualité et à un coût abordable. Pour ce faire, elles ont besoin de subventions qui leur permettront d'engager le personnel nécessaire. Elles doivent également avoir recours aux services de bénévoles. Encore ici, les ressources manquent pour répondre aux nombreuses demandes des familles.

L'utilisation du transport adapté est très souvent indispensable pour les personnes présentant une déficience intellectuelle qui désirent avoir accès aux loisirs. On sait que ceux-ci requièrent 45,6% des services de transport adapté et que ces services sont encore peu efficaces.

En conclusion

Malgré certaines percées au niveau de l'intégration aux loisirs réguliers, les loisirs spécialisés demeurent souvent la seule avenue pour les personnes présentant une déficience intellectuelle. Les ressources actuelles ne permettent pas une accessibilité accrue pour ces personnes à des loisirs intégrés. Il faudra encore faire preuve d'imagination et obtenir plus de ressources pour intégrer plus de personnes aux loisirs réguliers.

¹ OPHQ, *À part...égale, L'intégration sociale des personnes handicapées: un défi pour tous*, Les publications du Québec, 1989, 349 pages.

² AQLPH, *Les centres de services en adaptation/réadaptation au Québec pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle: le loisir au programme*, 1994.

Des questions qui méritent des réponses

Quel est l'avenir des loisirs spécialisés (ségrégués)? Est-il possible et souhaitable de remplacer les loisirs spécialisés par des formules de loisirs intégrés?

Existe-t-il d'autres formules de loisirs intégrés?

Qu'est-ce que les municipalités peuvent faire pour favoriser l'intégration aux loisirs réguliers de personnes présentant une déficience intellectuelle de tous âges?

Quel rôle pourrait jouer les CR pour favoriser l'intégration aux loisirs?
